

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 23/10/2025

Membres AS Présents :

Joséphine LE GOFF (Présidente de l'AS ISAE-SUPAERO)
Matthieu VINCENT (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie HOFFMANN (Co-trésorière de l'AS ISAE-SUPAERO)
Augustin LE MAUX--BELBIS (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Laura BARANGE (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Luc DANINI (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Matthieu DIMAN (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Gabriel BARBAROUX (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ling DELMAS (Responsable des évènements de l'AS ISAE-SUPAERO)
Axel GOUTAGNEUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Timéo Dupont	Remboursement des trajets en voiture	Décision rejetée
Marie Valentin	Remboursement pour des sauts dans un autre club que le club habituel	Décision acceptée
Max Cantenot	Déplacement de budget de formation vers déplacement	Décision acceptée

Compte rendu détaillé de la réunion :

Club Wakeboard - Timéo Dupont

Récapitulatif de la demande :

Le club de wake va bientôt fermer pour l'hiver et il restait des tickets au club. Timéo a donc décidé d'en vendre au tarif AS à des personnes qui ne sont pas membres du club. Cela pose un problème du point de vue des sélections dans le club wake ainsi que du point de vue du cumul des sports moyen-chers des personnes qui bénéficient de ce tarif.

Timéo demande également le remboursement des trajets pour se rendre au club de wake en voiture au nord de Toulouse.

Discussion de décision du CA :

Il n'est pas normal que des personnes qui ne sont pas membres du club wake puissent bénéficier de tickets remboursés. Le fait que la revente de tickets soit aussi facile demande que le système de vente des tickets soit repensé afin d'éviter cette situation au maximum.

Il est donc demandé par le CA que les membres qui ont bénéficié des tickets remboursés sans être membre du club remboursent la part subventionnée par l'AS de ces tickets.

Le CA s'oppose au remboursement des trajets car ceux-ci sont trop difficilement quantifiables et ne sont pas les mêmes pour tous les membres.

Décision votée à 10 sur 10

Club Parachute - Marie Valentin

Récapitulatif de la demande :

Après un accident de parachute au club de Pamiers en septembre, les sauts et formations sont interrompus dans le club pour les personnes qui ont moins de 100 sauts. Le club parachute demande donc que les personnes qui ont moins de 100 sauts puissent aller sauter dans un autre club et bénéficier d'un remboursement de l'AS à 2/3.

Discussion de décision du CA :

Au vu de l'impossibilité de sauter dans le club de Pamiers pour de nombreux membres, le CA accepte que les personnes concernées aient la possibilité d'aller sauter dans un autre club et de bénéficier d'un remboursement.

Décision votée à 9 sur 10, 1 abstention

Club Kitesurf - Max Cantenot

Récapitulatif de la demande :

La situation du club kitesurf a évolué depuis l'attribution des budgets et le budget défini actuellement ne reflète plus les besoins réels du club. En effet, certains membres ont pu naviguer seuls, sans prendre de cours et le budget déplacement a été consommé plus rapidement que le budget de formation. Il est donc demandé de déplacer 300 euros du budget formation vers le déplacement afin de pouvoir permettre 1 sortie avec cours pour les débutants et 2 grosses sorties pour les personnes autonomes avant la fin de l'année.

Discussion de décision du CA :

L'évolution du club est encourageante et le déplacement de budget va dans le sens du développement du club. Le CA accepte ce déplacement de budget.

Décision votée à 9 sur 9

Modification du Règlement Intérieur

Récapitulatif des modifications

- Ajout d'un paragraphe pour les personnes ne prenant pas part à une sortie pour le club Montagne
- Ajout d'un paragraphe concernant les maillots de basket non nominatifs
- Ajout d'un paragraphe concernant le remboursement des licences d'escrime
- Ajout d'un paragraphe concernant le remboursement des licences de ski
- Modification des règles du club plongée

Détail des modifications :

- Ajout d'un paragraphe pour les personnes ne prenant pas part à une sortie pour le club Montagne

Ajout du paragraphe suivant :

Chaque membre du club se positionne au début de l'année sur les sorties qu'il effectuera. En cas d'indisponibilité et si il n'a pas pu trouver de remplaçant, ledit membre payera quand même la sortie (sauf blessure...)

- Ajout d'un paragraphe concernant les maillots de basket non nominatifs

Ajout du paragraphe suivant :

BASKET

Des maillots sans noms pourront être prêtés en début de saison aux joueurs et joueuses souhaitant participer aux compétitions FFSU sans acheter leur propre maillot. Cependant, une caution de 70 euros sera demandée en début de saison, et encaissée si le maillot n'est pas rendu en fin de saison.

- Ajout d'un paragraphe concernant le remboursement des licences d'escrime

Ajout du paragraphe suivant :

ESCRIME

Remboursement des licences : dans le cas d'une adhésion d'un an, la présence à 20 séances est obligatoire pour toucher un remboursement ; dans le cas d'une adhésion de 6 mois, 10 séances sont nécessaires.

- Ajout d'un paragraphe concernant le remboursement des licences de ski

Ajout du paragraphe suivant :

Ski

La licence ne sera remboursée qu'en cas de participation à une sortie minimum dans l'année. Les sorties faites en dehors des activités du club (seul, amis, familles...) ne seront pas remboursées.